

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald)—Le droit d'auteur—a) La présentation d'un projet de loi. b) Le financement des arts; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—La pollution de la rivière Niagara—a) Le plan de nettoyage des États-Unis. b) Le plan de nettoyage; l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano)—Les corporations—L'achat d'une société dans l'est de Montréal—a) Les conséquences sur l'économie. b) La situation dans l'est de Montréal—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-80 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Tous les députés et tous les Canadiens savent que ce projet de loi n'est qu'un parmi plusieurs autres qui seront présentés afin de donner suite aux dispositions du budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) le 23 mai dernier. Le projet de loi à l'étude porte presque exclusivement sur des hausses de taxes. Ce n'est un secret pour personne. Les hausses prévues dans le projet de loi concernent notamment quatre genres différents de taxes.

La première hausse de taxe prévue élargit l'assiette de la taxe de vente fédérale pour l'étendre à un grand nombre d'autres articles. Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle, environ 30 p. 100 seulement de toutes les marchandises au Canada sont assujetties à la taxe de vente fédérale. Le gouvernement a judicieusement estimé qu'il était injuste que seulement 30 p. 100 des marchandises soient ainsi assujetties à la taxe de vente fédérale et a donc décidé d'élargir l'assiette fiscale pour étendre cette taxe à un beaucoup plus grand nombre d'articles.

La deuxième hausse de taxe porte sur la taxe de vente elle-même qui augmentera de 1 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1986. Ainsi, des articles comme les matériaux de construction et les services de télévision par câble et de télévision payante seront frappés d'une taxe de vente fédérale d'environ 7 p. 100. La taxe de vente sur l'alcool et les produits du tabac passera à 14 p. 100 et celles frappant tous les autres articles à 11 p. 100.

La troisième hausse de taxe porte sur l'essence. Le 3 septembre, nous le savons, l'essence a augmenté de 2c. le litre par

Taxe d'accise—Loi

suite de la hausse de taxe annoncée dans le budget. Le 1^{er} janvier 1987, non 1986, il y aura une autre hausse de 1c. le litre d'essence conformément aux dispositions du projet de loi.

Enfin, la mesure à l'étude mettra un terme à l'indexation automatique des hausses de taxes sur l'alcool et le tabac. Il y aura une augmentation générale de 2 p. 100 sur l'alcool et de 25c. le paquet de 25 cigarettes. C'est l'une de ces mesures qui ne sont pas toujours bien accueillies par les députés et qui ne sont certes pas reçues avec joie et enthousiasme par les Canadiens. Aucun d'entre nous n'apprécie les augmentations d'impôt, mais nous sommes tous réalistes. Chose certaine, les Canadiens le sont autant qu'il est possible de l'être.

Ils se rendent compte que notre pays éprouve des difficultés. Ils sont conscients du fait que nous faisons face à des problèmes sans pareil, notamment, non seulement un énorme déficit, mais également un taux de chômage élevé. Nous devons trouver le moyen de résoudre ces deux problèmes en même temps. C'était là l'objectif du budget du 23 mai dernier. Le gouvernement s'est efforcé de redonner du travail aux Canadiens et de créer des emplois tout en maîtrisant le déficit, afin de l'empêcher d'atteindre des proportions astronomiques. De là, ce projet de loi. Ce n'est que l'une des mesures budgétaires tendant à réaliser ces deux objectifs qui semblent être tout à fait contradictoires et n'avoir aucune relation entre eux.

● (1700)

Les députés se souviendront qu'en septembre 1984, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, le taux de chômage était d'environ 11 p. 100. Je suppose qu'il a baissé quelque peu depuis d'un bout à l'autre du pays. Cependant, cette baisse est plus sensible à certains endroits qu'à d'autres. Dans ma circonscription de la région métropolitaine de Toronto, le taux de chômage n'est plus que de 8 ou 9 p. 100. Cependant, dans d'autres régions du pays, il est nettement supérieur à cela. Il se situe entre 15 et 20 p. 100 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec et à Terre-Neuve. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir donc, le gouvernement a dû faire face à un énorme problème de chômage. C'était là le but du budget ainsi que de l'Accord de l'Ouest et de l'Accord de l'Atlantique.

Ces mesures tendaient à créer des emplois, afin de redonner du travail aux gens et de réaliser, du même coup, l'objectif dont a parlé le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), à savoir obtenir ainsi les recettes fiscales voulues pour réduire le déficit. On ne peut faire disparaître nos problèmes d'un coup de baguette magique. Les souhaits ou les rêves ne suffisent pas. Des mesures constructives doivent être prises. C'est ce que le gouvernement a fait lorsqu'il a mis en œuvre l'Accord de l'Ouest et l'Accord de l'Atlantique. Ces mesures avaient pour but de venir en aide aux régions où le chômage était extrêmement élevé.

Le budget du 23 mai renfermait certaines mesures permettant d'utiliser les caisses de retraite aux fins d'investissement dans de petites entreprises. Il prévoyait des programmes de formation ainsi qu'une certaine exemption de l'impôt sur les gains en capital, que les députés de l'opposition ont tourné en ridicule. Cependant, toutes ces mesures ainsi que les deux accords, visaient à créer des emplois. En toute franchise, cet objectif a été atteint. Nous en avons eu la preuve au cours de la dernière année. C'est évident à la lecture des statistiques